



Votants : 81
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 31 mars 2017
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 11 avril 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 10 avril 2017

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – LIQUIDATION AMIABLE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE POITOU-CHARENTES AUTO-PARTAGE

Titulaires présents :

Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jérôme BALOGÉ à Claude ROULLEAU, Marie-Christelle BOUCHERY à Jean-Luc CLISSON, Sophie BROSSARD à Jean-Pierre MIGAULT, Carole BRUNETEAU à Alain BAUDIN, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Pascal DUFORESTEL à Stéphane PIERRON, Marie-Chantal GARENNE à Lucien-Jean LAHOUSSE, Gérard GIBAUT à Sylvie DEBOEUF, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Véronique HENIN-FERRER à Thierry DEVAUTOUR, Agnès JARRY à Marie-Paule MILLASSEAU, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Simon LAPLACE, Sophia MARC à Michel PAILLEY, Rose-Marie NIETO à Romain DUPEYROU, Sébastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Elodie TRUONG à Josiane METAYER, Michel VEDIE à Adrien PROUST

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Michel SIMON, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Jérôme BALOGÉ, Marie-Christelle BOUCHERY, Sophie BROSSARD, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Pascal DUFORESTEL, Marie-Chantal GARENNE, Gérard GIBAUT, Alain GRIPPON, Véronique HENIN-FERRER, Agnès JARRY, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOIR, Sophia MARC, Serge MORIN, Rose-Marie NIETO, Sébastien PARTHENAY, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Elodie TRUONG, Michel VEDIE

Président de séance : Claude ROULLEAU

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170411-c47-04-2017-DE
Date de télétransmission : 20/04/2017
Date de réception préfecture : 20/04/2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 10 AVRIL 2017

TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS – LIQUIDATION AMIABLE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE POITOU-CHARENTES AUTO-PARTAGE

Monsieur **Jacques MORISSET**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La Société Publique Locale Poitou-Charentes Auto-Partage a été créée en 2012 de façon à déployer un système d'auto-partage de voitures électriques en ville, à assurer l'interopérabilité des systèmes et à promouvoir la mobilité durable.

Cette société a rassemblé autour de son capital uniquement constitué de collectivités territoriales intéressées la Région, les Départements de la Vienne et des Deux-Sèvres, et les Agglomérations de Saintes, La Rochelle, Angoulême, Niort et Châtellerauld.

La Communauté d'Agglomération du Niortais, possède 5 des 385 parts de cette société anonyme d'une valeur de 1000 € la part lors de la souscription.

Au bout de 4 années d'expérimentation et de déploiements de diverses solutions de mobilité, de dispositifs de recharge électrique, de solutions d'intermodalité et d'interopérabilité, les associés ont décidé lors de l'assemblée générale mixte du 8 juin 2016, d'arrêter ce dispositif public de mobilité, de ne pas relancer de marchés, de clôturer l'activité et de liquider à l'amiable l'entreprise.

Le liquidateur accompagné de l'expert-comptable a finalisé l'ensemble des opérations et a défini la valeur résiduelle de liquidation à hauteur de 314 938,68 € qui aboutit à une valeur de part de 818,02 €.

Il reste donc à rembourser par la Société Publique Locale Poitou-Charentes Auto-Partage à la Communauté d'Agglomération du Niortais un montant de 4090,10 € correspondant à ses 5 parts.

Il revient à la Communauté d'Agglomération du Niortais de procéder au recouvrement de cette somme conformément aux règles de comptabilité publique à l'issue de l'assemblée de liquidation à laquelle participeront les représentants des collectivités actionnaires.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- D'acter la mise en liquidation judiciaire de la Société Publique Locale Poitou-Charentes Auto-Partage,

- D'enregistrer le montant résultant de la liquidation portant sur une recette de 4 090,10€,
- De procéder aux écritures patrimoniales correspondantes à la moins-value.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 81
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jacques MORISSET

Vice-Président Délégué